



SUSPENSION DE LA GREVE...

Pourquoi ? Comment ?

Le 18 décembre 2020, l'Unité Syndicale a été reçue par le Directeur Départemental.

Cette rencontre avait pour objectif de faire le point sur le mouvement de grève en cours.

Le Directeur se voulait constructif, afin de sortir de l'état fonctionnel du SDIS 59, qu'impliquent les modalités de la grève et les dysfonctionnements qu'elles occasionnent.

Il a tout d'abord rappelé les avancées obtenues par le mouvement :

- *Avancement de plus de 140 caporaux au grade de C/CH.*
- *Application des 25% de Prime de feu à partir du 1^{er} octobre 2020, versement initialement préconisé pour le SDIS59, à partir de mars 2021.*
- *Mise en place du SOG (Sous-Officier de Garde), afin d'ouvrir à un plus grand nombre d'adjudants, les responsabilités de gestion des unités opérationnelles, et de se voir ainsi attribuer les 16% de prime de responsabilité.*

Au-delà de ces points, il a reconnu que le Règlement Opérationnel, le cœur de la revendication (moyens matériels et humains), doit faire l'objet d'échanges et de négociations avec les représentants du personnel. Il s'engage donc à décaler la validation de ce document (programmée initialement le 17 décembre 2020, sans concertation), en fin du 1^{er} semestre 2021, avec pour objectif premier d'atteindre les 1718 SPP dans les engins.

Concernant les CIS en PON à 6 au lieu de 7 et selon l'application de la note opérationnelle 2020-21, il prend la décision de suspendre le dispositif. Des consignes seront diffusées aux CIS concernés pour revenir à 7. Cette disposition sera confirmée ou révisée dans le cadre de l'étude du RO.

Enfin, il affirme qu'il arbitrera personnellement l'attribution du point de l'IAT.

Voilà ce que le Directeur a été en mesure de nous proposer lors de notre rencontre, dans le but de revenir à une situation plus sereine dans les CIS, et d'éviter tout dysfonctionnement opérationnel. L'Unité Syndicale a signalé au Contrôleur Général qu'elle prenait acte de ses dires mais que la suspension de la grève ne pouvait être prononcée, qu'avec un écrit confirmant ses propos. L'écriture (ci-jointe) vient de nous parvenir. C'est pourquoi l'Unité Syndicale suspend la grève et ses modalités à partir du 5 janvier.

*Une AG du personnel se tiendra **au CIS de Lesquin ce mardi 5 janvier 2021 à 10h15** afin d'expliquer de vive voix la position de l'unité syndicale et les suites attendues.*

Ceci vous concerne, venez nombreux.